

Commune de PLAN DE BAIX (Drôme)
Compte-rendu de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL
du 02 Décembre 2019

Présents : René DRUGUET, Philippe BOUCHET, Christine TERRAIL, Cédric FAURE, Vincent FAURE, Florent BEAL

Absents : Xavier DIVANACH (pouvoir à René DRUGUET), Jean PUZENAT (pouvoir à Florent BEAL), Christophe SARAYOTIS,

Mme Christine Terrail est nommée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

1/ Délibération pour l'achat des jantes pour l'entreprise LEBRAT pour le déneigement

Le Maire expose au Conseil Municipal que l'entreprise LEBRAT a besoin de jantes pour le déneigement de la commune. Le département participera pour un montant de 1 500 € et la commune pour la même somme.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- approuve l'intention d'acheter ces jantes.
- charge le Maire de faire le nécessaire.

2/ Mise en place adressage postal

Le Maire informe au Conseil Municipal que devant le retard important de La Poste pour la mise en place de l'adressage postal, il est nécessaire :

- D'annuler par mail le contrat avec La Poste du 15/02/2017
- De signer avec l'entreprise SIGNA CONCEPT qui prendra à sa charge les démarches dans leur intégralité pour la réalisation du contrat adressage, et l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la somme de 2 040,00 € TTC .
- Le conseil donne son accord pour une plaque style « Moras-en-Valloire » avec le logo de Plan de Baix.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- approuve l'annulation du contrat avec La Poste.
- charge Mr Le Maire de signer le contrat avec l'entreprise Signa Concept.

3/ DM modificative pour les salaires

Le maire explique au conseil que la somme prévue au budget pour les salaires des non titulaires va être insuffisante, et qu'il faut faire une DM modificative.

Adopté à l'unanimité

4/ Changement photocopieur

Le maire explique au conseil que Actyprint propose un photocopieur moins cher que celui qu'on a aujourd'hui. Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour le changement et passer avec ACTYPRINT.

5/ Sablage du mur du jardinet

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il faudra sabler le mur du jardinet après les coffrages par l'entreprise LEBRAT, afin de donner un aspect différent de celui du béton brut de décoffrage.

Adoptée à l'unanimité.

6/ Salle associative

Monsieur le maire expose au conseil les nouveaux tarifs de location de la salle associative.

Adopté à l'unanimité

7/ Augmentation des heures de Mme Strauss

Monsieur le maire expose au conseil le besoin de Mme Strauss de 2 heures de plus par mois pour faire son travail au mieux.

Adopté à l'unanimité

FIN DES DELIBERATIONS

La séance est levée à 20h00

